

Publié sur Site officiel de la Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V) - Oise < Picardie (<https://www.deuxvallees.fr>)

[Accueil](#) > Contrat CAF

Contrat CAF ^[1]



[1]

Tous les quatre ans, la communauté de communes renouvelle le contrat qu'elle passe avec la Caisse Allocations Familiales (CAF). Il s'agit du Contrat Enfance Jeunesse. Il assure aux accueils de loisirs de la CC2V, aux Relais Assistantes Maternelles mais également à d'autres structures du territoire, des subventions de fonctionnement et des prestations de services.



Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de

financement. Il est passé entre une Caisse Allocations Familiales ^[2] (Caf) et une collectivité locale. Cela peut être une mairie ou une communauté de communes, par exemple. La CC2V a ainsi signé un contrat pour tout ce qui relève de la petite enfance et de la jeunesse. Le nouveau contrat porte sur la période 2016 à 2019, il va permettre aux services de la CC2V de bénéficier de 460 000 euros d'aides fixes durant ce laps de temps. A cela, on peut ajouter les subventions variables en fonction notamment des présences d'enfants pour un total d'environ 350 000 euros. Ce contrat revêt donc une grande importance pour le fonctionnement des services destinés aux parents qui résident sur la CC2V. Sur le territoire, les accueils de loisirs peuvent ainsi être proposés à des coûts avantageux pour les parents. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, lié au revenu du foyer fiscal et au nombre d'enfants. **Le coût est au maximum de 12.8 € par enfant pour une journée d'accueil avec repas et transport.**

Grâce au contrat, les enfants des 16 communes peuvent être accueillis

Dans le domaine de la jeunesse ^[3], c'est-à-dire les enfants de 4 à 16 ans, l'ambition du contrat

est de mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur des loisirs et des vacances. Aujourd'hui, même si certaines communes proposent encore leurs propres dispositifs, les accueils de loisirs de la CC2V sont ouverts à tous les enfants. L'enjeu est de permettre à des parents résidants sur de petites communes de disposer d'accueils et de séjours de grande qualité. En contrepartie des aides de la CAF, les élus de la CC2V se sont engagés à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Ainsi, un projet éducatif a été mis en place. La qualité d'accueil passe notamment par un recrutement de Directeur et d'animateurs qui va au-delà des obligations réglementaires. Il passe également par une formation spécifique à la CC2V qui est organisée avant chaque période d'accueil. Sur un plan quantitatif, la CC2V s'engage à mettre en place une capacité d'accueil définie avec la CAF (un peu moins de 97 000 heures d'accueil par an). En outre, la CC2V doit atteindre un taux de fréquentation de 60% minimum de ce total d'heures. Bien que la réforme des rythmes scolaires ait eu un impact direct sur ce taux en 2015, cet objectif a été largement atteint les années passées.

Notation des accueils de loisirs [4]



[4]

Les parents apprécient les centres de la CC2V

Depuis les vacances de février dernier, les parents dont les enfants ont participé aux accueils ou séjours peuvent remplir un questionnaire de satisfaction. Au total, ce sont plus de 200 questionnaires qui ont remplis et analysés.

L'objectif est de s'assurer de la qualité d'accueil et de pouvoir corriger les éventuels problèmes qu'auraient pu rencontrer parents et enfants. Les résultats sont bons puisque dans les trois domaines dans lesquels ils ont été interrogés la note est supérieure à 8.

Communication (Descriptif, accessibilité, accueil) : **8.4/10**

Organisation (Délais, disponibilité) : **8.7/10**

Le dispositif (Activités proposées, satisfaction de l'enfant, structure et équipe) : **8.8/10**

Le Relais Assistant Maternel de la CC2V est l'un des plus ancien et actif de l'Oise

En ce qui concerne la petite enfance [5], c'est-à-dire les enfants de 0 à 6 ans, le contrat permet à la Caisse Allocations Familiales de l'Oise de financer le Relais Assistants Maternels (RAM). Les missions sont notamment d'informer les parents sur les modes d'accueil existants et de contribuer à la professionnalisation des assistants maternels. Dès 1998, la CC2V a ouvert un RAM, c'est l'un des plus anciens. A l'échelle du département de l'Oise, il en existe aujourd'hui 25. Toutefois, il reste encore des zones où les parents et professionnels n'ont pas de lieu d'accueil et d'information. Les deux animatrices reçoivent tous ceux qui ont des questions autour de la petite enfance. Elles les accompagnent, les informent et les orientent vers les interlocuteurs privilégiés, en cas de questions spécifiques. Sur le territoire de la CC2V, il

existe trois crèches, deux sur Thourotte et une à Ribécourt-Dreslincourt. Par ailleurs, de nombreuses communes proposent désormais un accueil périscolaire. Toutefois, le recours à un assistant maternel reste le mode de garde le plus utilisé par les parents. Si leur nombre a baissé en quelques années, passant de 232 à 189 aujourd'hui, c'est le mode de garde qui apporte le plus de souplesse aux parents d'enfants de 0 à 6 ans. Plus de 70% des 444 places disponibles sont occupées. Le RAM est un partenaire précieux où les assistants maternels se sentent considérés comme des professionnels. Les nombreux ateliers et les soirées d'échanges participent à cet état de fait. A tel point que certains assistants maternels travaillent, depuis près d'un an avec le Relais, à la préparation d'une exposition sur leur métier.

Poids:

-20

URL source: <https://www.deuxvallees.fr/record/contrat-caf>

Liens

[1] <https://www.deuxvallees.fr/record/contrat-caf>

[2] <http://www.caf.fr>

[3] <https://www.deuxvallees.fr/une-communaute-solidaire-citoyenne/accueils-de-loisirs-et-sejours-pour-la-jeunesse-du-territoire>

[4] <https://www.deuxvallees.fr/notation-des-accueils-de-loisirs>

[5] <https://www.deuxvallees.fr/une-communaute-solidaire-citoyenne/enfance/relais-assistantes-maternelles>